

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 décembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAI - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par C. BRISSEOIS - M. GROSSO par JC. ARAGON - J. HURTADO par L. FABRE - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par G. REQUENA

Absents : S. SENEGA-SANCHEZ - F. PEREZ

19. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité Nationale

La dotation de solidarité nationale vise à aider les réparations des dégâts causés à certains biens communaux non assurables touchés par des événements climatiques ou géologiques graves.

Ainsi, peuvent être pris en compte les infrastructures routières et les ouvrages d'art ou les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation.

Au vu des événements climatiques des 22 et 23 octobre, il appartient au conseil municipal :

D'adopter le principe de la demande d'aide dans le cadre de la dotation de solidarité nationale ;

De solliciter une demande de dotation à hauteur de 192.636 €.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Adopte le principe de la demande d'aide dans le cadre de la dotation de solidarité nationale ;

Sollicite une demande de dotation à hauteur de 192.636 €.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

